



Divers : 2026_009

ARRETE DU MAIRE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-MORIN – BROCANTE

Le Maire de Saint-Ouen-sur-Morin,

Vu l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 28 février 2026 de l'association « Loisirs Audoniens » représentée par Mme Nathalie VIBERT, Présidente de l'association, d'organiser une brocante route de Saâcy et place Saint Barthélémy le vendredi 01 mai 2026 de 05h00 à 20h00.

Vu l'accord de Madame Marie-Jeanne COUSIN, 2^{ème} Adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1 : Les participants sont autorisés à installer leurs étals route de Saâcy le vendredi 1^{er} mai 2026 de 05h00 à 20h00.

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdite route de Saâcy le vendredi 01 mai 2026 de 05h00 à 20h00 (heure de fin prévue de la brocante) et une déviation des véhicules sera mise en place.

Article 4 : Le stationnement des véhicules sera interdit route de Saâcy et Place Saint Barthélémy, vendredi 1^{er} mai 2026 de 5h00 à 20h00.

Article 5 : Interdiction d'accéder à la route de Saâcy par le chemin de l'Ouche

Article 6 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de la brocante seront considérés comme gênants (article R 417-10 du Code de la route)

Article 7 : La signalétique correspondante sera mise en place par le service technique de la commune de Saint Ouen sur Morin.

Article 8 : dit que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de MELUN – 43 rue du Général de Gaulle – 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 9 : Transmis à :

- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Rebais
- Monsieur le chef du centre de secours de Rebais
- L'ARD de Chailly-en-Brie
- Madame la Présidente de l'association Loisirs Audoniens

Fait à Saint Ouen sur Morin, le 31 mars 2026

L'adjointe au Maire,
Marie-Jeanne COUSIN

